

Image not found or type unknown



## Frais de notaire en cas de renonciation

Par **Bellevue08**, le **06/07/2021** à **22:40**

Bonjour, mes parents viennent de décéder. Je suis fille unique et vient de découvrir que mes parents ont déposé un dossier a la commission de surendettement. Il y a des dettes pour 90 k€. Je vais renoncer à la succession. Suis- je obligée de faire appel a un notaire dans ce cas. Qui va régler les frais de notaire ?

Merci par avance de vos réponses. Cordialement

Par **marouil**, le **06/07/2021** à **23:09**

bonjour

j ai fait la recherche Google pour vous. C est un service que je rend.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2849>

bonne lecture